



**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUGA,**

**Vu** la Constitution ;  
**Vu** la loi 2013-10 du 28 Décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée ;  
**Vu** le décret N° 2012-1311 du 16 novembre 2012 portant organisation et fixant les règles de fonctionnement de la DGPSN ;  
**Vu** le procès-verbal des délibérations de l'installation du Maire élu à l'issue du scrutin du 23 janvier 2022 et de l'élection des Adjoints au Maire, en date du 10 février 2022 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE PREMIER.-** Il est créé un Comité communal pour la revalidation et l'extension du Registre National Unique (RNU).

**ARTICLE 2.-** La composition du comité communal de revalidation et d'extension du RNU est fixée ainsi qu'il suit:

1. Monsieur Mor SYLL, Adjoint au maire, représentant le Maire, Président ;
2. Amadou DIAGNE, Président de la Commission Santé du conseil municipal ;
3. Hélène TINE, Présidente de la Commission Petite enfance et personnes âgées ;
4. Fatou Ballé MBAYE, Présidente de la commission Genre et inclusion ;
5. Thiane DIENG, Point focal des Conseils de quartier de la commune ;
6. Gora TOURE, Président du Conseil Communal de la Jeunesse ;
7. Sokhna Oumou Khaïry NGOM, Présidente des GPF de la commune ;
8. Fatou SARR, Centre de promotion et de réinsertion sociale (CPRS)
9. Tous les délégués de quartier de la commune ;
10. Le représentant des Imams ;
11. Le représentant du Curé de la Paroisse Sainte Thérèse ;
12. Oumar GUEYE, Chef des Services techniques communaux.

**ARTICLE 3.-** Les missions du Comité communal pour la revalidation et l'extension du RNU sont les suivantes :

- répartir le quota des ménages à enquêter dans la commune entre les différents quartiers ;
- transmettre la liste communale validée des ménages pré-identifiés à l'autorité administrative ;
- informer les comités de quartier du démarrage et des sites retenus pour les enquêtes ;
- produire périodiquement un rapport sur les réclamations et plaintes et le transmettre à l'autorité administrative...

**ARTICLE 4.-** Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS :**

- Préfet du Département
- Chrono
- Archives
- Affichage

Louga, le 06 DEC 2023

